



Consultez nos sites : <https://outils.onera.net/syndicats/cfdt/> et <http://cfdt.onera.free.fr/>
Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos CFDT - juin 2024 -2

Qui a mis en cause le maintien d'un accord d'intéressement à l'ONERA ?

3 réunions, 3 mois pour une négociation qui aurait pu débuter en 2023

L'accord d'intéressement signé en octobre 2020 portait sur les exercices 2021, 2022 et 2023 pour des versements potentiels en 2022, 2023 et 2024. Dès 2020, il était donc acquis que pour avoir un intéressement versé en 2025 et les années suivantes, il faudrait un accord au plus tard en juin 2024. La Direction a cru qu'une négociation en 3 réunions, débutée le 5 mars 2024 et terminée le 4 juin 2024, suffirait, que ce serait acquis rapidement : première erreur.

Une négociation bâclée, ... sans négociation

Ensuite, sur le fond au vu du premier accord de 2020, la CFDT avait quand même quelques revendications à faire valoir. Or, la Direction est arrivée avec son projet et n'a rien retenu des demandes syndicales ... et à la fin, elle demande une signature rapide sinon on n'aura pas d'accord d'intéressement ! Croire que les syndicats n'ont rien à dire : deuxième erreur.

Une sanction pour les personnes malades

Dans l'accord de 2020, nous avons obtenu que tous les salariés de l'ONERA touchent la même prime en euros, qu'ils soient en temps partiel ou temps plein, etc. En revanche, il existe une proratisation pour les personnels qui ont été absents pour maladie que ce soit pour une journée ou plusieurs mois.

Cette mesure nous ne l'acceptons pas. C'est la double peine. Les salariés malades voient déjà leurs augmentations individuelles impactées par leur absence et cette « sanction », ils la payent toutes les années suivantes puisqu'il n'y a pas de remise à niveau salarial à leur retour. Et donc en plus de la maladie, on leur ajoute une nouvelle « sanction ».

Une injustice pour les personnes qui quittent l'ONERA

Cette proratisation, elle existe également pour les salariés qui quittent l'entreprise en cours d'année. Ne croyez-vous pas qu'un salarié qui part en novembre, ne peut pas avoir grandement participé aux résultats de l'entreprise ? Serait-ce une injustice innommable de lui verser une prime non proratisée ? Quand on sait que ces salariés qui partent de l'ONERA sont souvent les oubliés des dernières augmentations, qu'ils ne les touchent même pas s'ils partent avant le versement des augmentations annuelles, et bien, non cette injustice nous ne l'acceptons pas à la CFDT !

La proposition CFDT/CGT pour un accord d'intéressement rejetée !

Une seule revendication pour un accord juste : refusée !

Alors la CFDT et la CGT, ensemble, ont formulé une demande, une seule, pour signer ce projet d'accord : que l'on supprime cette proratisation. Les 2 signatures de la CFDT et de la CGT valideraient l'accord.

La CFE-CGC s'y est opposée, probablement parce qu'elle trouve juste que les malades et les salariés futurs retraités soient exclus de ces dispositifs ...

La Direction faute de consensus a décidé de maintenir cette mesure et donc de mettre en péril cet accord : troisième erreur. C'est de sa responsabilité, l'accord avec la CFDT et la CGT, elle le tenait, avec une simple modification dont l'impact pour la majeure partie du personnel est insignifiant. C'est bien la responsabilité de la Direction et pas celle de la CFDT et de la CGT contrairement à ce qu'on voudrait vous faire croire.

L'attractivité de l'ONERA un vœu illusoire de la Direction

Nous regrettons finalement ce double langage de la Direction qui nous parle toujours d'attractivité, du bien-être de ses salariés et qui par son refus de modifier ne serait-ce qu'un seul point de son projet, décide de se priver d'un outil de reconnaissance très modeste mais qui avait le mérite d'exister. Et la motivation de ce refus pour les salariés en arrêt maladie, il est très mal perçu, certainement pas comme un soutien de l'entreprise.

La Direction responsable de l'échec de cette négociation

La CFDT a pris ses responsabilités en faisant tout son possible jusqu'au bout pour qu'il y ait un accord en proposant, avec la CGT, un accord clé en main dans lequel nous abandonnions toutes nos revendications refusées par la Direction, sauf une seule. La Direction et la CFE-CGC ont pris leur responsabilité en refusant cette possibilité.

Enfin, la concomitance des 2 événements mérite quand même qu'on y revienne ; à l'heure où la Direction a refusé la mise en place d'un nouvel accord d'intéressement, en bloquant toute possibilité d'évolution de son projet, le Conseil d'Administration de l'ONERA vient voter la baisse de ses dotations pour 2024. Un nouveau budget a été validé avec un déficit prévisionnel de 6M€. **Et dans ces conditions, accord ou non, il n'y aurait pas de primes d'intéressement versées en 2025.**

Contacts :

Délégué Syndical Central – Gilles Marcon et Philippe Brunet

Délégation CFDT sur l'intéressement – Philippe Brunet (CT), Stéphane Delannoy (CL), Emmanuel Montreuil (CC) et Gilles Marcon (CC)